



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E27959

VALABLE JUSQU'AU 04/11/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/06/2005
40 000

Raison sociale : GUELPA PERE ET FILS

356 RUE DE LA CHAPELLE
69400 GLEIZE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE VILLEFRANCHE

Siret : 788 409 845 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 80 00156

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F59395Z1244000/001537979/13

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F59395Z1244000/001537979/13

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 04 74 68 30 49

Fax : 04 74 62 13 09

Portable :

Site Internet : <http://www.guelpa-sas.fr>

E-mail : contact@guelpa-sas.fr

Responsabilité légale :

GUELPA YANN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 36

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	06/06/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	28/09/2021
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	06/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/09/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	06/06/2023
o Isolation des combles perdus	28/09/2021
o Isolation des planchers bas	28/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.